

Je conclurai donc en disant : abrogation de la peine de mort en général, certes — le rapport montre bien, en effet, le caractère désuet de notre code pénal dans bon nombre de ses dispositions — mais maintien de cette peine de mort dans tous les cas où cela paraît indispensable à la survie de notre société.

Cela m'amènera à défendre tout à l'heure un amendement très précis et très explicite.

J'irai donc plus loin dans le sens de la générosité que la formule d'un célèbre partisan de l'humour noir : « Supprimer la peine de mort ? D'accord ! Mais que MM. les assassins commencent ! » (*Applaudissements sur plusieurs des bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

— 3 —

MODIFICATION DE L'ORDRE DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

Paris, le 18 septembre 1981.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 89 du règlement de l'Assemblée, le Gouvernement apporte à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée, les modifications suivantes :

L'examen de la proposition de loi adoptée par le Sénat, tendant à compléter les dispositions de l'article L. 222-1 du code du travail est retiré de l'ordre du jour du vendredi 18 septembre 1981.

Cet examen est reporté à la suite de l'ordre du jour des mardi 22 et mercredi 23 septembre.

L'ordre des travaux de l'Assemblée est ainsi modifié.

M. André Tourné. Tant personnellement qu'au nom de mon groupe, je me félicite de cette décision. Il eût été malséant que nous discussions cette nuit, devant des bancs vides, du problème du 8 mai, compte tenu de ce qu'il représente dans le passé de notre patrie et surtout pour l'enseignement de nos jeunes.

M. Raymond Forni. C'est vrai !

M. André Tourné. Si nous voulons que, dans nos écoles, dans nos universités, dans nos casernes, dans nos usines et dans nos villages les plus reculés de France, le 8 mai soit célébré avec toute la solennité qui convient, il nous incombe de donner l'exemple. Il faut que, lorsque nous discuterons de ce texte, le plus grand nombre possible de collègues soient présents en séance. (*Applaudissements.*)

M. Alain Hauteœur. Je m'associe à ce qui vient d'être dit par notre collègue M. Tourné.

En effet, ce texte, qui se borne à modifier une disposition du code du travail, permettra, en réalité, de faire du 8 mai un jour férié.

Il n'aurait pas été sain pour la démocratie qu'un tel texte, qui a une valeur de symbole, soit voté à la sauvette.

C'eût été également regrettable eu égard au long combat parlementaire que nous avons mené au cours de ces dernières années contre les précédents gouvernements, qui refusaient l'inscription de ce texte à l'ordre du jour malgré une volonté unanime de l'Assemblée. Le problème ne se limitait même plus à la commémoration du 8 mai 1945 ; il s'agissait de savoir si le Parlement, unanime à vouloir discuter d'un texte, verrait ses droits respectés par l'exécutif.

L'actuel Gouvernement a voulu montrer le nouveau blason qu'il donne au Parlement en laissant cette proposition venir en discussion sur initiative du Parlement. Il est souhaitable que le débat se déroule devant un hémicycle complet. (*Applaudissements.*)

M. le président. Mes chers collègues, le sentiment que vous venez d'exprimer est celui de l'Assemblée tout entière. Les applaudissements qui ont salué vos interventions l'ont montré.

Permettez au président de dire qu'il faut remercier le Gouvernement d'avoir compris le souci de l'Assemblée nationale et de reporter l'examen de ce texte à une séance où l'ensemble de nos collègues pourront être présents.

Certes, cette proposition de loi n'ajoute qu'une ligne au code du travail, mais elle revêt une très haute signification pour l'ensemble du monde combattant et plus particulièrement pour les résistants de la deuxième guerre mondiale. (*Applaudissements.*)

— 4 —

ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Reprise de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi portant abolition de la peine de mort.

La parole est à M. Mortelette.

M. François Mortelette. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, bien des points que je souhaitais évoquer devant vous ce matin ont déjà été traités par Mme Halimi. Aussi me suis-je demandé à quel titre j'allais intervenir.

J'ai choisi de parler en homme politique, car, s'il est vrai que c'est en notre âme et conscience que nous voterons aujourd'hui, c'est aussi un acte politique que nous allons accomplir.

Ma première pensée va vers les victimes de tous les assassins — victimes bien souvent innocentes et parfois sauvagement achevées. L'horreur de ces crimes ne nous échappe pas et nous nous associons à la douleur des parents et amis de ces victimes. Qu'ils sachent bien que nous les comprenons.

Je voulais également parler des victimes des accidents de la route, de celles des accidents du travail et de celles de notre police nationale, mais d'autres l'ont déjà fait.

M. Brocard et M. Bigeard ont, la nuit dernière, évoqué le problème de l'avortement. Nous aussi, nous regrettons ces avortements, mais où sont donc les assassins, si assassins il y a ? Ce sont ceux qui, depuis des décennies, ont refusé aux femmes de France la diffusion de la contraception ! Et vous savez tous de quel côté ils se trouvent !

M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur, et M. Alain Bonnet. Très bien !

M. François Mortelette. Nous constatons tous, c'est vrai, dans le cœur de nos concitoyens mais aussi dans le nôtre, un désir de vengeance profondément enraciné et qui se réveille à chaque meurtre. Cependant, sur la peine de mort, il nous appartient à nous, législateur, de délibérer loin des sentiers de la loi du talion. Pour nous, comme l'a si bien dit Mme Cacheux tout à l'heure, le sang ne lave pas le sang, ou alors il faudrait admettre le lynchage.

Aucune peine ne peut réparer l'irréparable, et un meurtrier commet l'irréparable. C'est pourquoi, malgré ce raisonnement, je ne crois pas du tout à l'exemplarité de la peine de mort. Une autre raison pour ne pas y croire, c'est la foi que nous avons nous, hommes de gauche, en l'homme. A ce sujet, je fais miennes les paroles de notre camarade Jean Jaurès, que vous avez si bien rappelées hier, monsieur le garde des sceaux.

« Je crois pouvoir dire, déclarait-il voici soixante-treize ans, que la peine de mort est contraire à ce que l'humanité, depuis 2 000 ans, a pensé de plus haut et de plus noble. Elle est contraire à la fois à l'esprit de christianisme et à l'esprit de révolution. »

Oui, la France grandira à refuser la loi de la vengeance, d'autant plus que, sans parler de l'erreur judiciaire, les condamnations à la peine capitale sont parfois une question de chance : il suffit de bénéficier d'un jury où la majorité est hostile à la peine de mort pour y échapper. Par contre, si un crime se commet quelques jours avant le jugement, alors la condamnation à mort est assurée. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un référendum — même s'il avait été possible — n'aurait pas pu garantir la sérénité de vote chez nos concitoyens.

Le Président de la République, qui connaissait les sondages, a eu le courage, alors qu'il était candidat à cette haute fonction, d'affirmer son hostilité profonde à la peine de mort. Les Français, le 10 mai, ont montré qu'ils savaient apprécier le courage de leurs hommes politiques.

Nous tiendrons, nous, les promesses que nous avons faites au cours de la campagne électorale. C'est la différence entre la droite et la gauche, car, lorsque la droite est au pouvoir elle ne tient jamais ses engagements. (*Interruptions et protestations sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Raymond Forni, président de la commission, rapporteur. C'est vrai !

M. François Mortelette. En effet, elle n'a personne derrière elle pour lui rappeler chaque jour les promesses de la campagne.

D'ailleurs, mesdames et messieurs de l'opposition, reconnaissez que l'attitude des précédents gouvernements et du précédent chef de l'Etat vous a posé des problèmes, car bon nombre d'entre vous réclamaient, avec la gauche, un débat sur la peine de mort, et vous savez ce qu'il en est advenu.